

06-08-2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 6 AOÛT 2019 À 21 H 56, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

Mme Maryse Gouger, district n° 1; M. Pierre Lépicier, district n° 4;
 M. Gyslain Loyer, district n° 2; M. Luc Ducharme, district n° 6;
 M. Denis Renaud, district n° 3;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.
 Le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.
 La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marine Revol, est absente.
 Le conseiller, M. Sylvain Trudel est absent.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE, RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 21 H 56.

295-2019

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Octroi de contrat – SP-AR01.02-2019 – Architecture – Plans et devis – Caserne;
4. Demande de M. Danyel Pépin – Fête de voisins sur la rue Bissonnette;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

296-2019

Octroi de contrat –
 SP-AR01.02-2019
 Architecture – Plans et
 devis - Caserne

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été envoyée à trois entreprises pour les services d'architecture des plans et devis de la nouvelle caserne du projet SP-AR01.02-2019;

CONSIDÉRANT QU' une de ces entreprises a répondu à la demande de prix à l'intérieur du délai alloué à ces fins et se résume comme suit :

| Soumissionnaire | Prix (avant taxes) |
|-----------------------------------|--------------------|
| Hétu Bellehumeur architectes inc. | 70 000 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission d'Hétu-Bellehumeur architectes inc., pour les services d'architecture des plans et devis de la nouvelle caserne, pour un montant total de 80 482,50 \$ incluant les taxes, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° SP-AR01.02-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

297-2019

**Demande de M. Danyel
Pépin – Fête de voisins
sur la rue Bissonnette**

CONSIDÉRANT la demande de M. Danyel Pépin d'organiser une fête de voisins sur la rue Bissonnette, le samedi 10 août prochain de 16 h à 22 h;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser la tenue de la fête des voisins de 16 h à 22 h seulement, le samedi 10 août prochain sur la rue Bissonnette, en respectant les conditions suivantes :

- En aucun temps, la rue ne doit être bloquée par des voitures;
- Des barricades seront apportées pour bloquer la rue;
- Le Service de sécurité incendie circulera pendant le rassemblement pour vérifier que tout est sécuritaire et que les conditions sont respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

298-2019

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que la présente séance soit levée à 22 h.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».